

<p>République Française</p> <p>-----</p> <p>Soisy-sous Montmorency (95230)</p> <p>-----</p> <p>CS/CB</p> <p><u>Objet:</u></p> <p><u>BUDGET 2020</u></p> <p>Budget primitif Exercice 2020</p> <p>-----</p> <p>SCERGIS</p> <p> </p> <p>Etaient présent(e)s 4 titulaires 3 titulaires par procuration 6 suppléants</p>	<p>DEL090320-06</p> <p>SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE, LA REALISATION ET LA GESTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES</p> <p>=====</p> <p>Extrait du registre des délibérations Séance du 9 Mars 2020</p> <p>=====</p> <p><i>Le neuf mars deux mille vingt à 19 heures, se sont réuni sous la présidence de Monsieur Claude BARNIER, les membres du Comité syndical en lieu ordinaire de séance.</i></p> <p><i><u>Etaient présents (membres titulaires)</u></i> <i><u>Soisy</u> : MM. Claude Barnier, Luc Stréhaiano par procuration donnée à Me Claudine Bitterli, Me Véronique Bonneau par procuration donnée à M. François About.</i> <i><u>Andilly</u> : MM. Daniel Fargeot, Serge Biguenet, Hervé Whiston</i> <i><u>Margency</u> : M. Dominique Reveillère par procuration donnée à M. Claude Barnier, Me Michelle Milcent</i></p> <p><i><u>Etaient présents (membres suppléants)</u></i> <i><u>Soisy</u> : M. François About, Me Claudine Bitterli</i> <i><u>Andilly</u> : Me Claudine Sirvent, Me Cécilia Dos Santos</i> <i><u>Margency</u> : MM. Michel Piot et Jean-Claude AITA</i></p> <p><i><u>Absent(e)s excusé(e)s :</u></i> <i><u>Soisy</u> : Me Anne Marie Brasset</i> <i><u>Margency</u> : MM. Richard Anè, Me Christine Ehrmann</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : M. François About</i></p>
---	--

Lors du débat d'orientations budgétaires du 02 mars 2020, il a été retenu que le budget primitif 2020 du SCERGIS serait élaboré avec la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2019.

Par ailleurs, l'ensemble des dépenses et recettes pour la compétence sport s'inscrit dans la continuité des hypothèses émises lors des orientations budgétaires pour cette année 2020 ; les taux de fiscalité communaux restent stables par rapport à l'exercice 2019.

Concernant la compétence transport, les contributions syndicales 2020 sont appelées en fonction des besoins exprimés par les communes adhérentes, après corrections des dépenses constatées en 2019.

Concernant la compétence collège, les contributions syndicales 2020 sont appelées en fonction des besoins exprimés par l'établissement.

Par conséquent, le budget primitif 2020 s'établit comme suit :

À la section de fonctionnement	2 670 966,46 €
A la section d'investissement (y compris report et RAR 2019)	1 900 820,18 €
Soit un total de	<u>4 571 786,64€</u>

Les recettes du budget 2020 sont principalement constituées de l'appel aux contributions des Communes membres pour 2 264 666 € et des résultats de l'année 2019.

PAR CES MOTIFS

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la présentation du débat d'orientations budgétaires du 02 mars 2020,

VU la délibération du 09 mars 2020 décidant la reprise anticipée des résultats 2019 au budget primitif 2020,

SUR présentation du Président,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE de voter le budget primitif 2020 tel que présenté dans le document budgétaire ci-joint.

Le Président du Scergis



M. Claude BARNIER